



Projet de parc éolien de Quinsac

Commune de Payroux

Réunion publique du 15 juillet 2026

Grégory Le Goué et Samuel Moison, responsables de projet



- #01** Qui est ALTERRIC ?
- #02** Localisation et choix du site
- #03** Présentation du projet
- #04** Communication autour du projet
- #05** Aspects environnementaux et paysagers
- #06** Aspects économiques et mesures
- #07** Temps d'échange



#01

Qui est Alterric ?



EWB

L'EXPERTISE EN MATIERE D'ENERGIE :

- Prestataire public de services d'énergie/fournisseur d'électricité (l'une des plus grandes entreprises de services publics en Allemagne)
- Principalement détenue par des collectivités
- Fondée en 1930



Aloys Wobben Stiftung

Energie für die Welt ■■■

LEADER TECHNOLOGIQUE DE L'ÉOLIEN TERRESTRE :

- Constructeur d'éoliennes (+ de 30 000 éoliennes, 52GW)
- 100% indépendant – statut de Fondation
- Date de création : 1984





Alterric

- > 500 employés dont 60 en France
- > 2.400 MW (2.4 GW) de capacité installée
- > 9.400 MW (9.4 GW) de projets
- > 100% éolien

Alterric France en 3 chiffres



**800
MW**

en développement



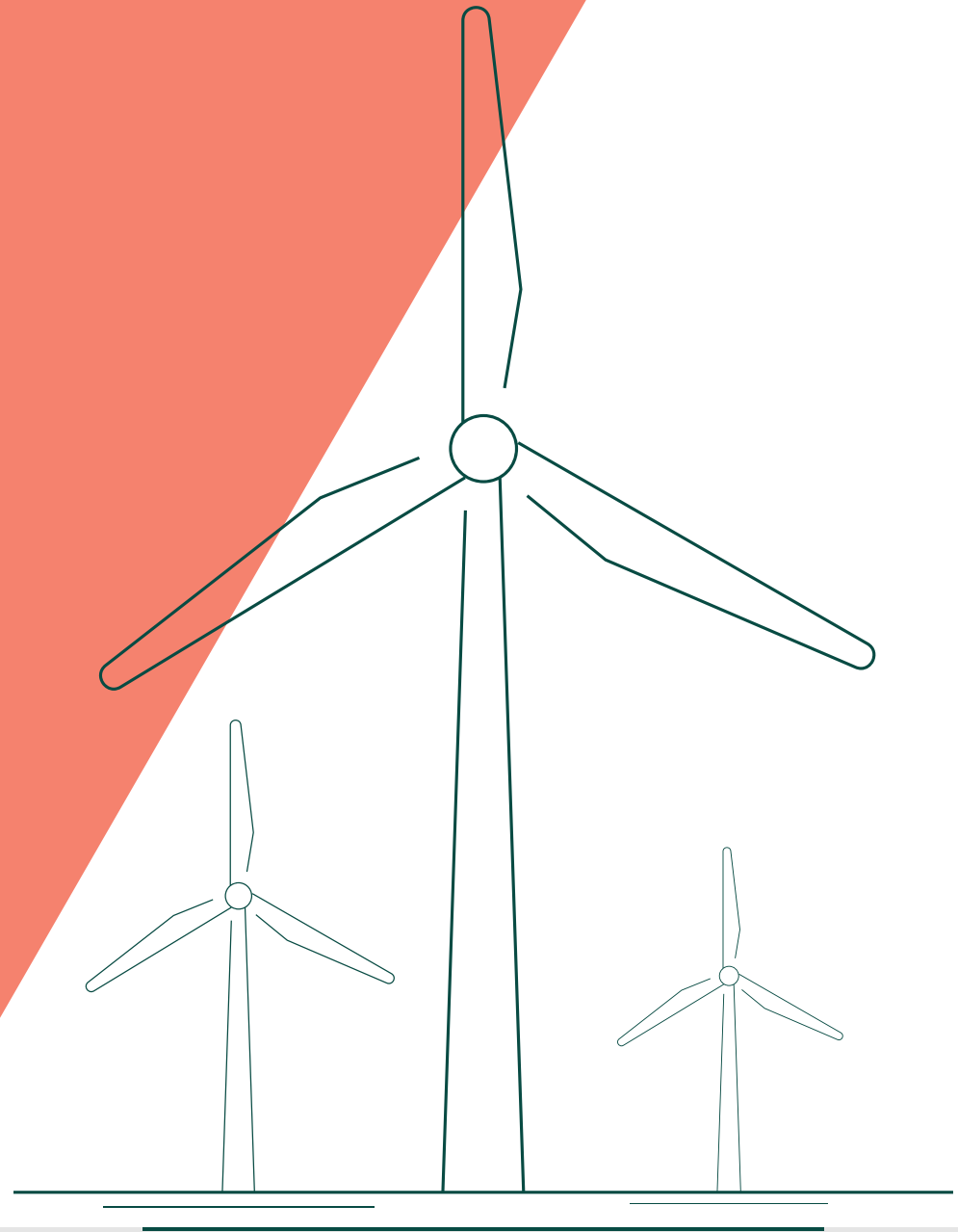
**720
MW**

en instruction



**200
MW**

en exploitation

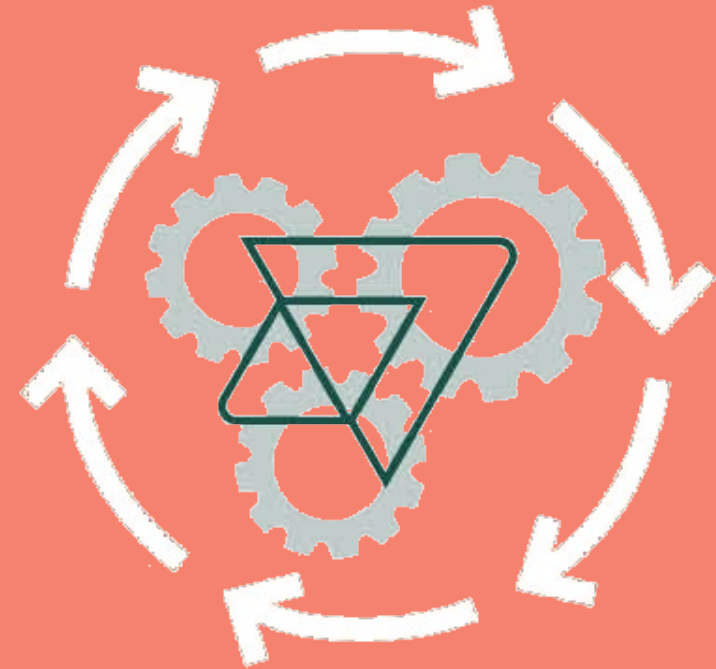


Alterric est présent sur toutes les étapes

Développement

Construction

Exploitation



**Démantèlement
/ Renouvellement**



#02

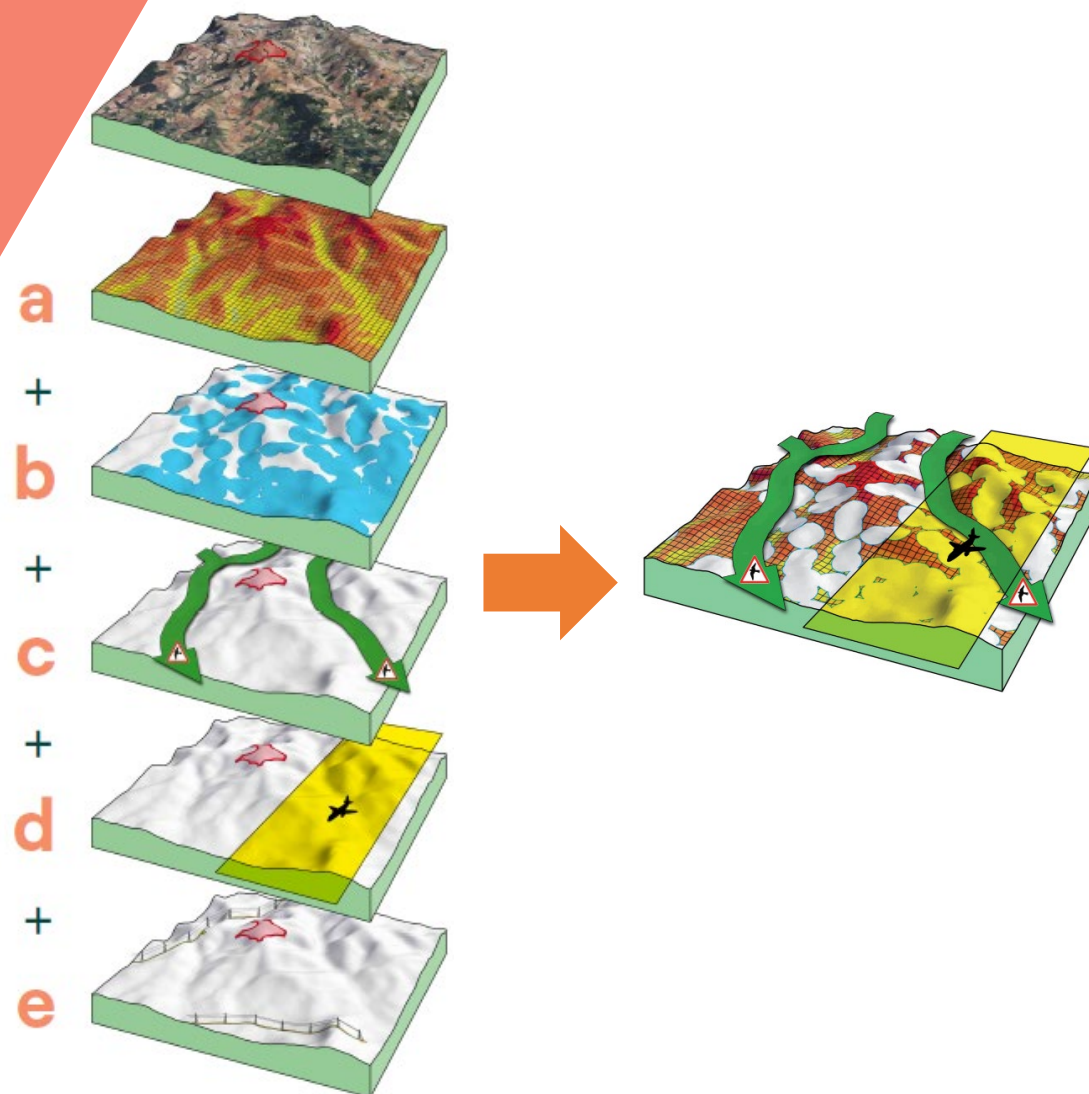
Localisation et choix du site

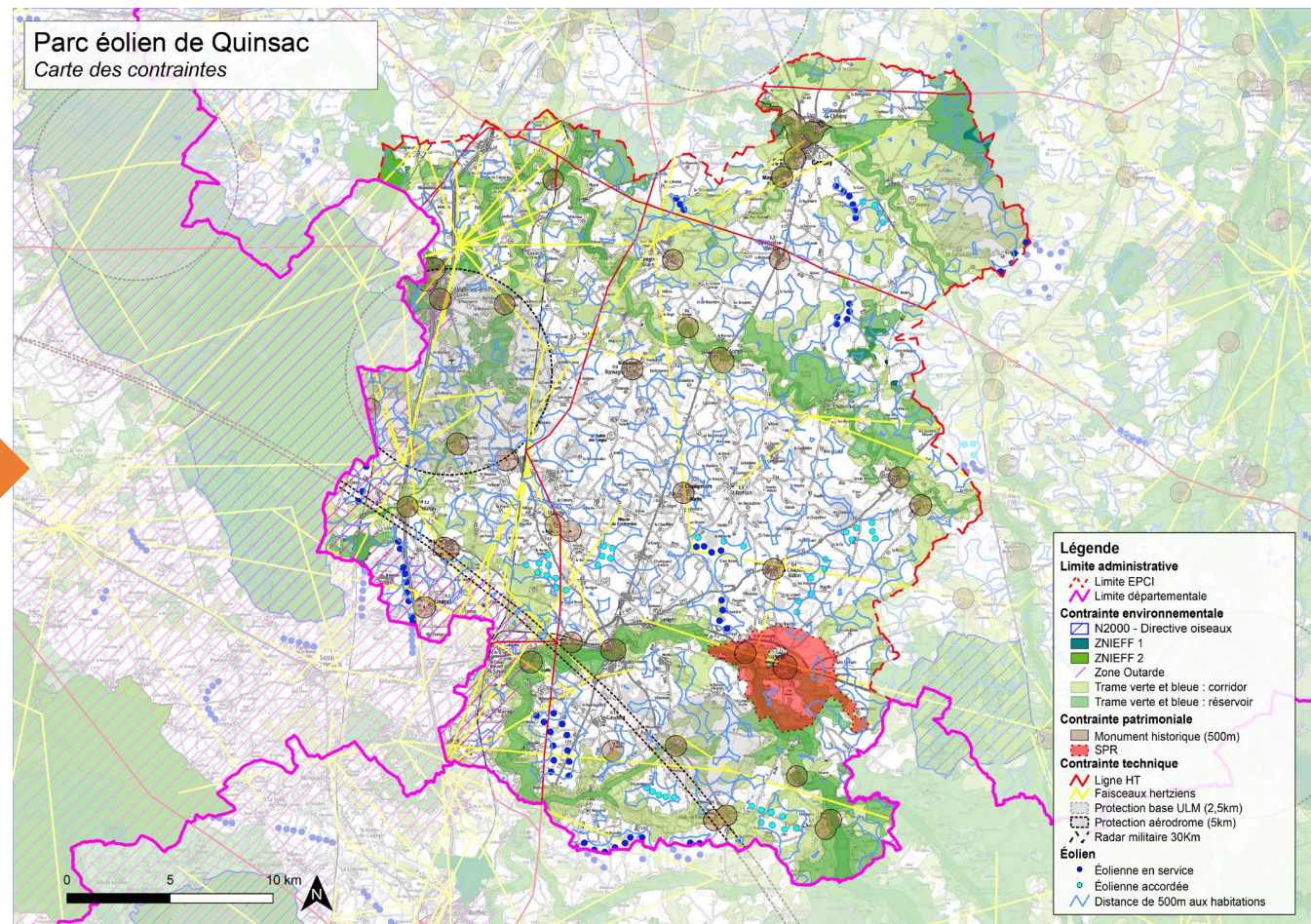
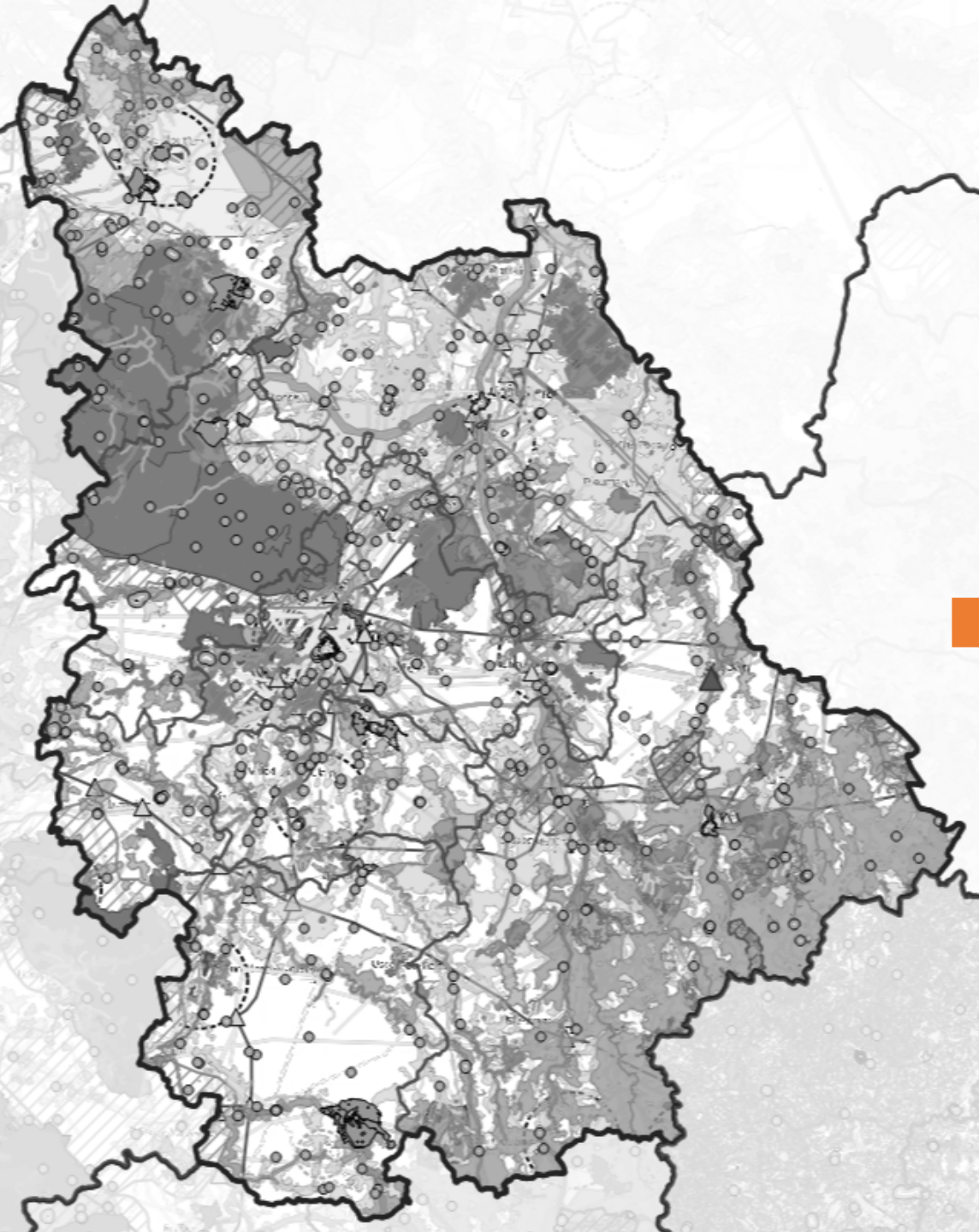


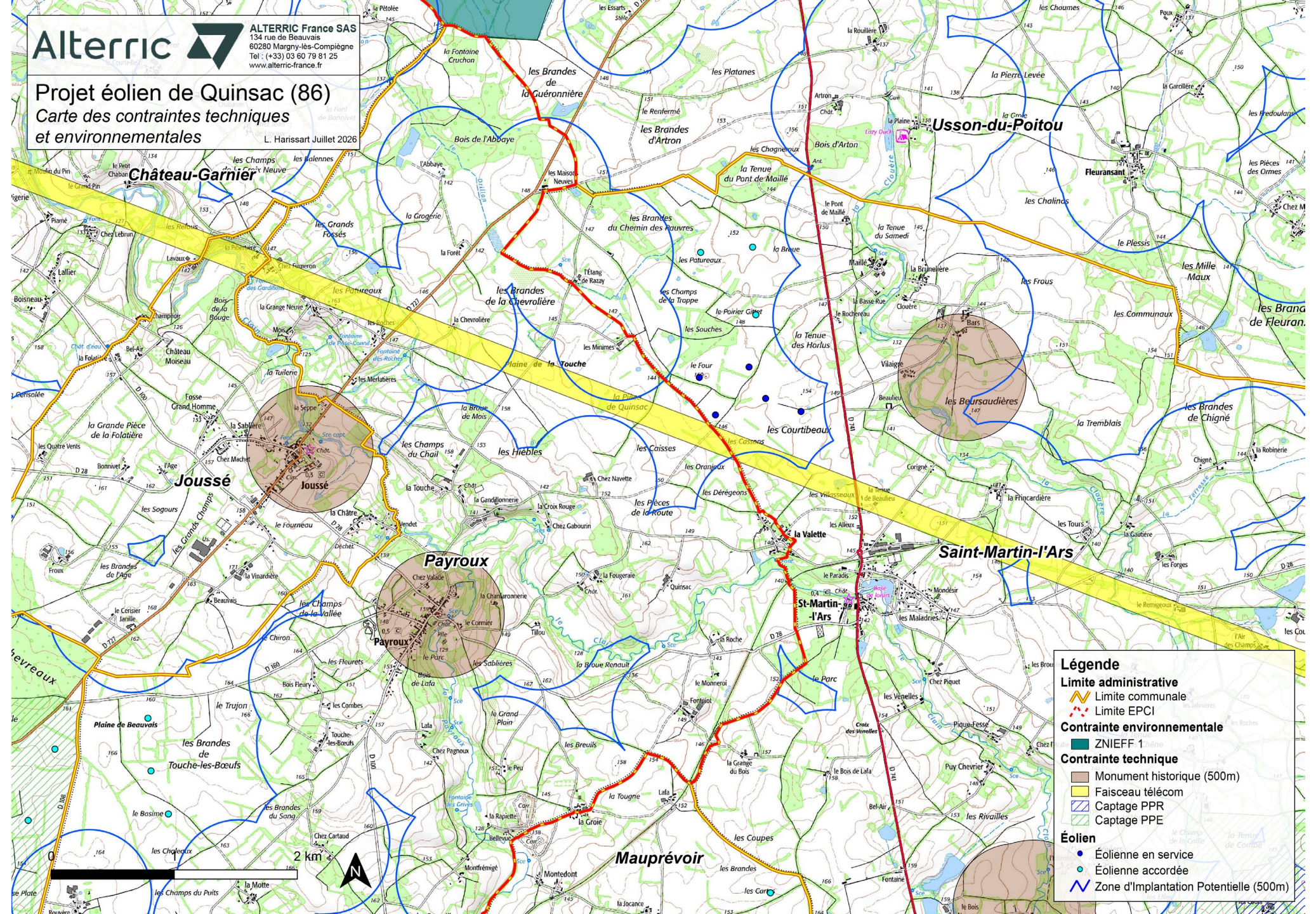
Le choix d'un site propice à est mené en plusieurs étapes et à plusieurs échelles

Les principales conditions :

- a** Une vitesse de vent minimum
- b** Zone d'implantation à plus de 500 m de l'habitat
- c** Faible impact sur le milieu naturel
- d** Respecter les contraintes aéronautiques / radars
- e** Solution de raccordement électrique





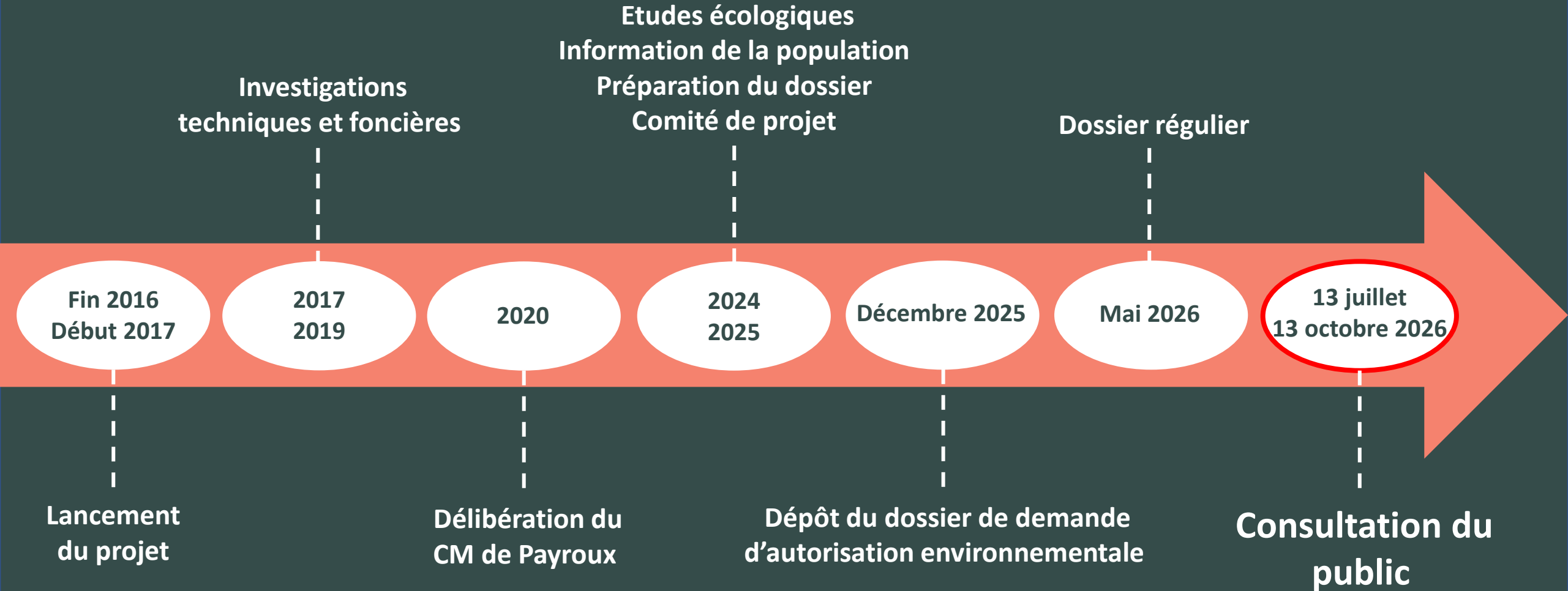


#03

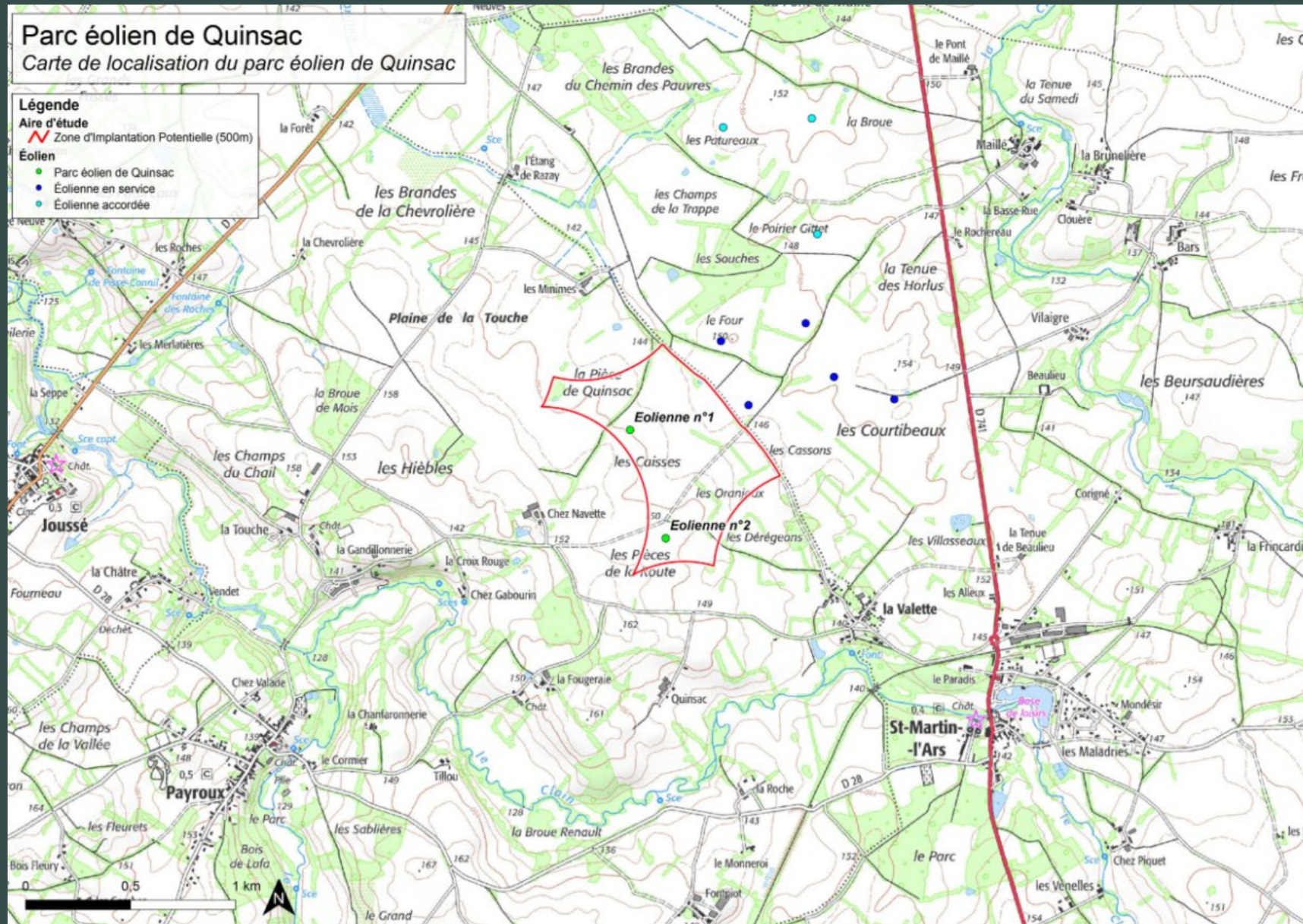
Présentation du projet



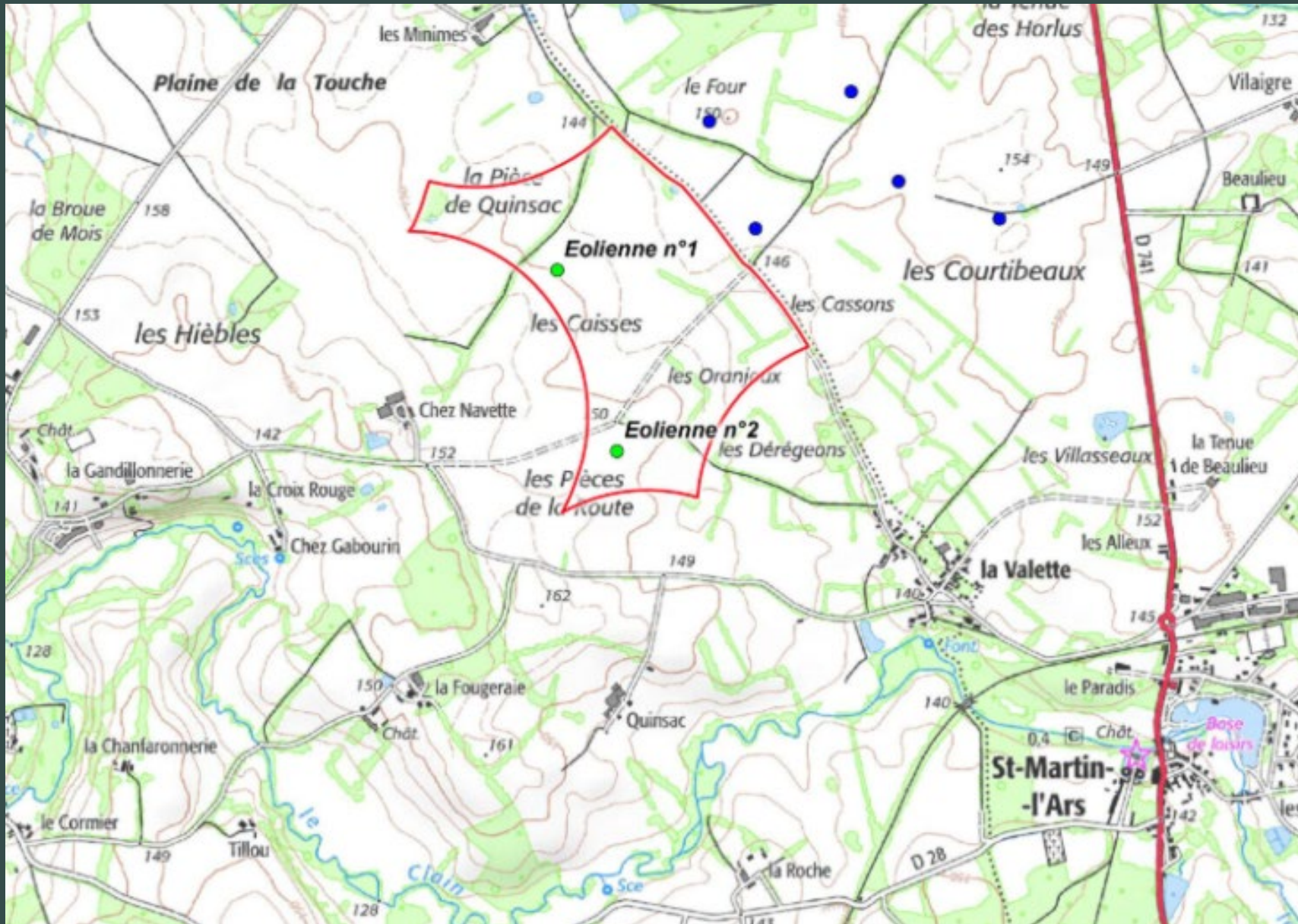
Grands jalons du projet



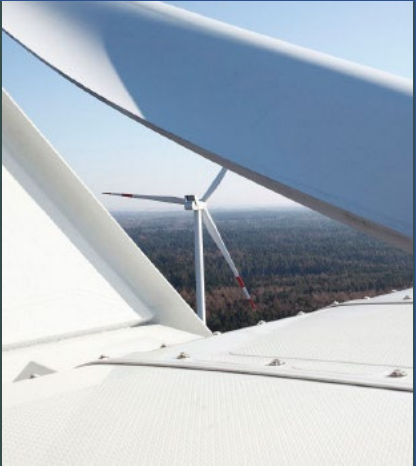
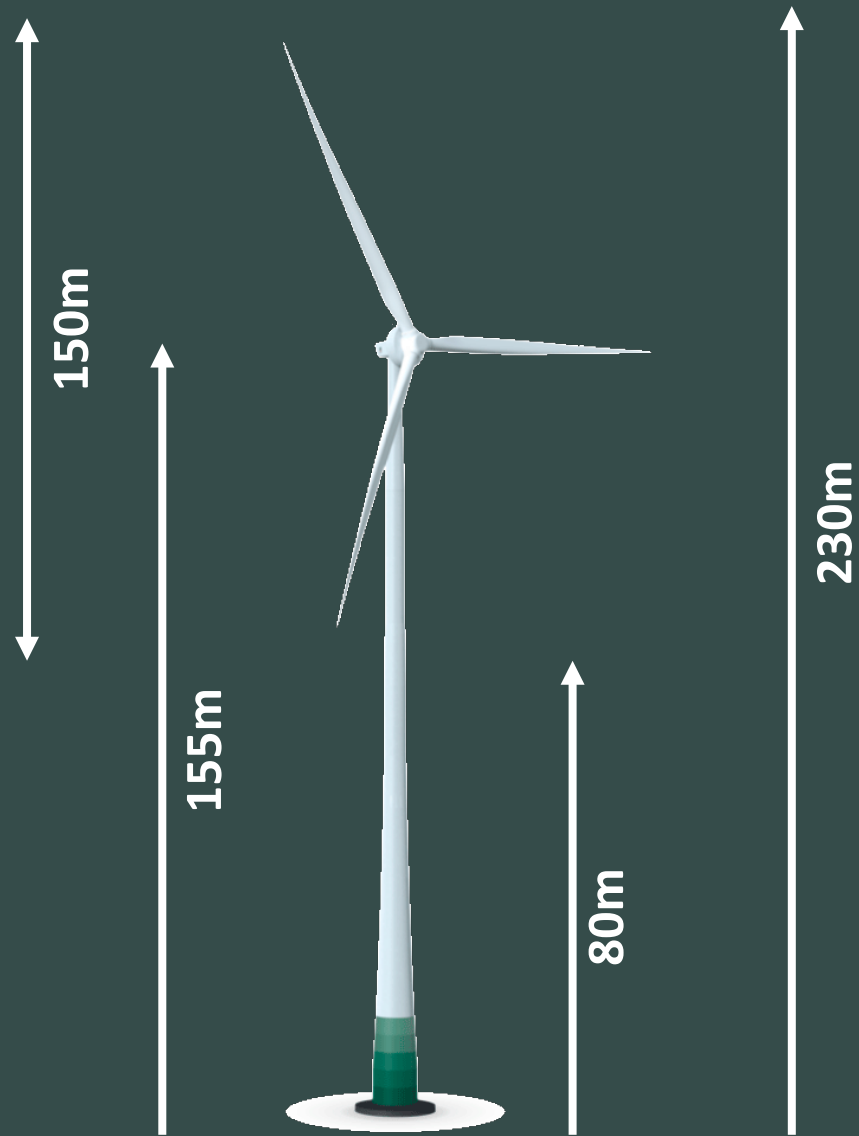
Localisation géographique des éoliennes



Localisation géographique des éoliennes

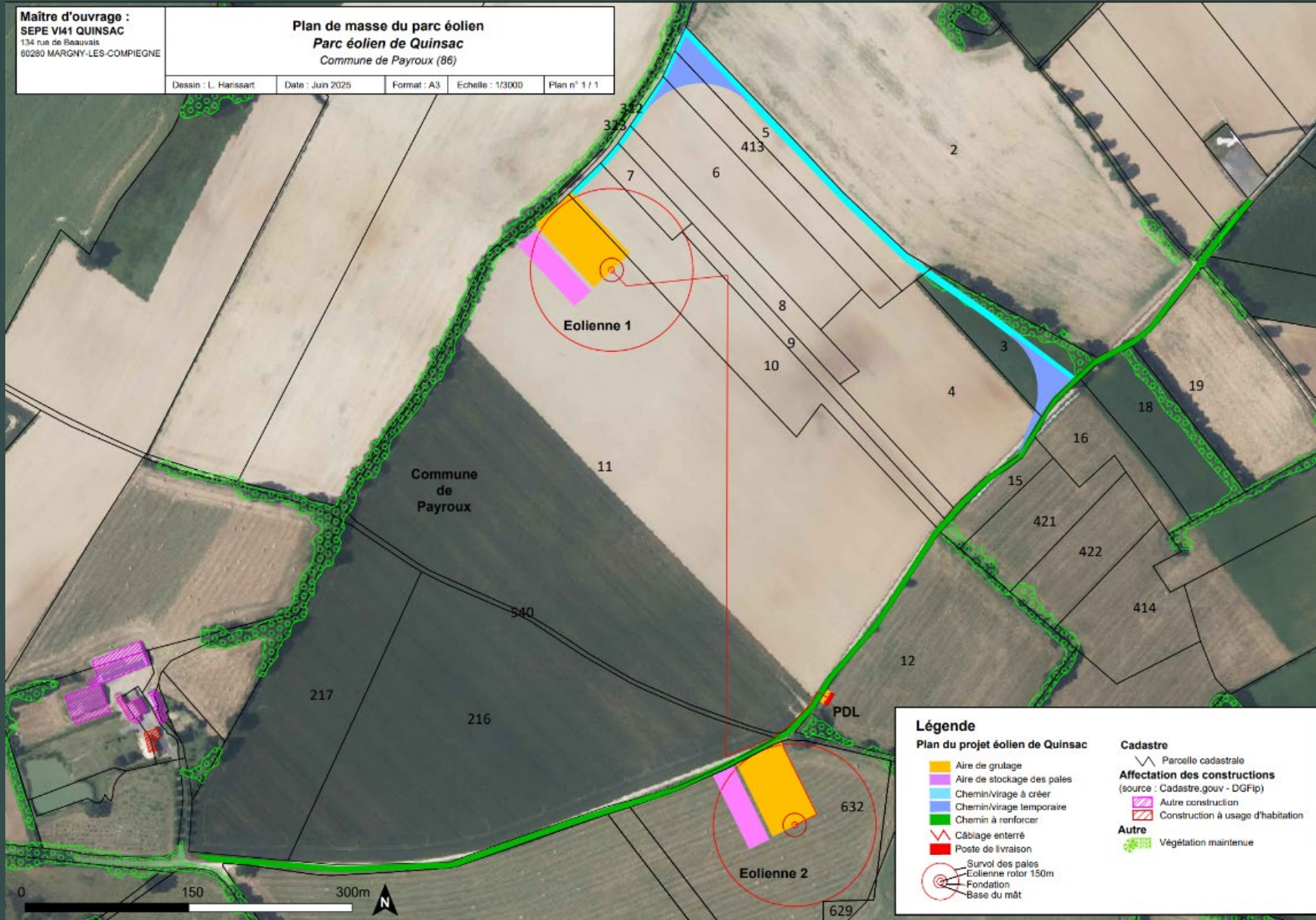


Gabarit des éoliennes



Caractéristiques	Données
Nombre d'éoliennes	2
Puissance maximale	Entre 4,5 et 6 MW
Diamètre rotor	150 m
Hauteur de moyeu	155 m
Hauteur bout de pale	230 m

Plan de masse du projet



Equipements et desserte du site

Plates-formes :
7 120 m² de plateformes permanentes

Voirie :
Création de 2 970m²de voirie

Poste de livraison
Occupation d'une surface de 60m²

Raccordement inter-éolien
Le linéaire de câble est de 850m enfoui à environ 1,2 m de profondeur



Production énergétique

- Avec une capacité installée de 12 MW, au minimum, les 2 éoliennes produiront environ 25 000 MWh/an



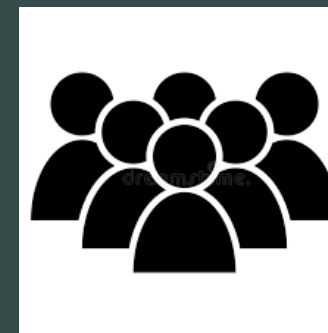
**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

27 163 habitants
156 000 MWh consommé en 2023*
(tous secteurs confondus)

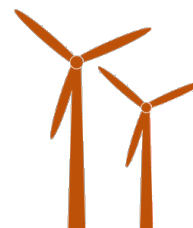
*Source : ENEDIS OPEN DATA 2023



25 000 000 Kwh/an

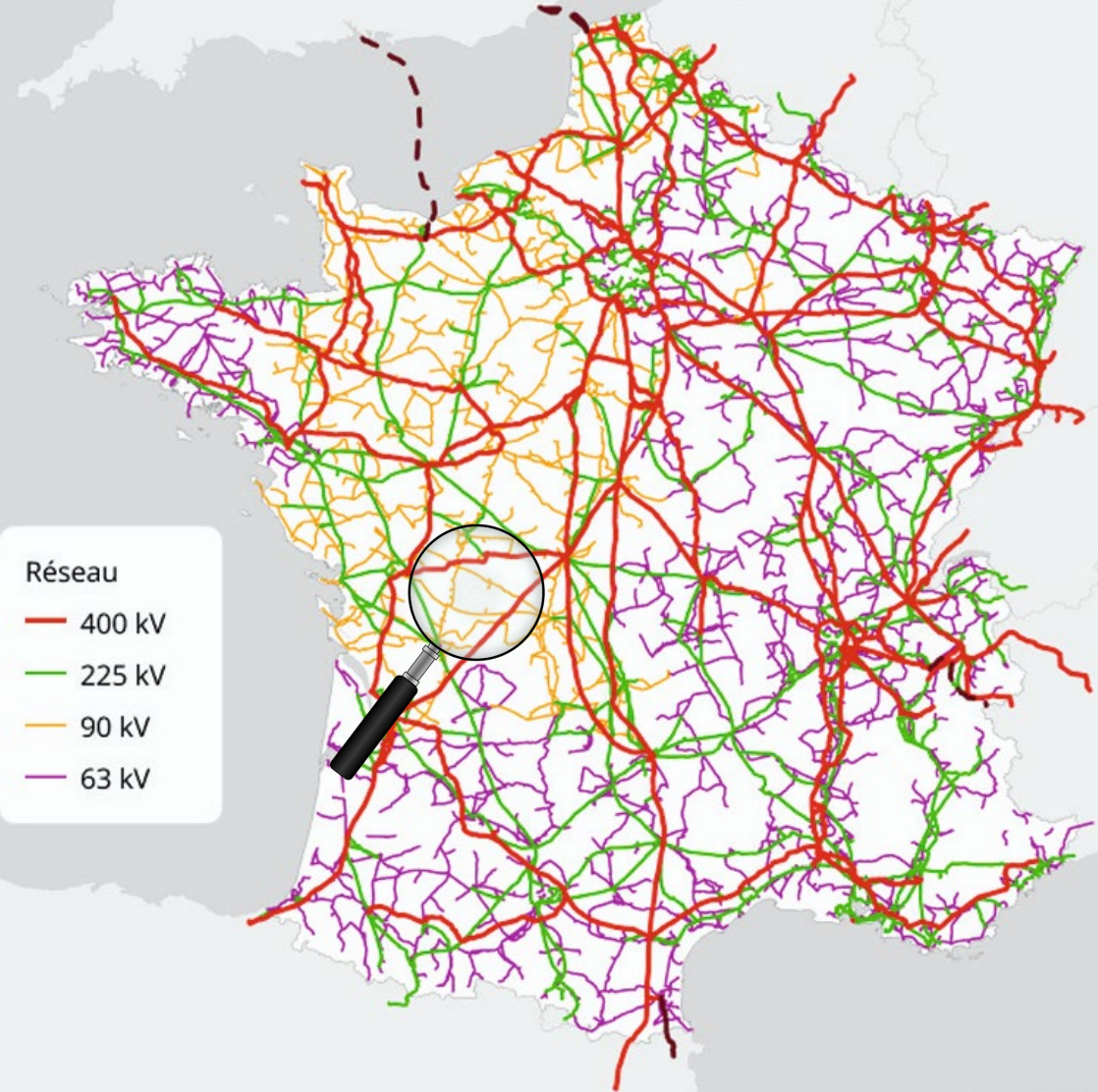


**16%* des besoins électriques
totaux du Civraisien en Poitou**



Raccordement du projet

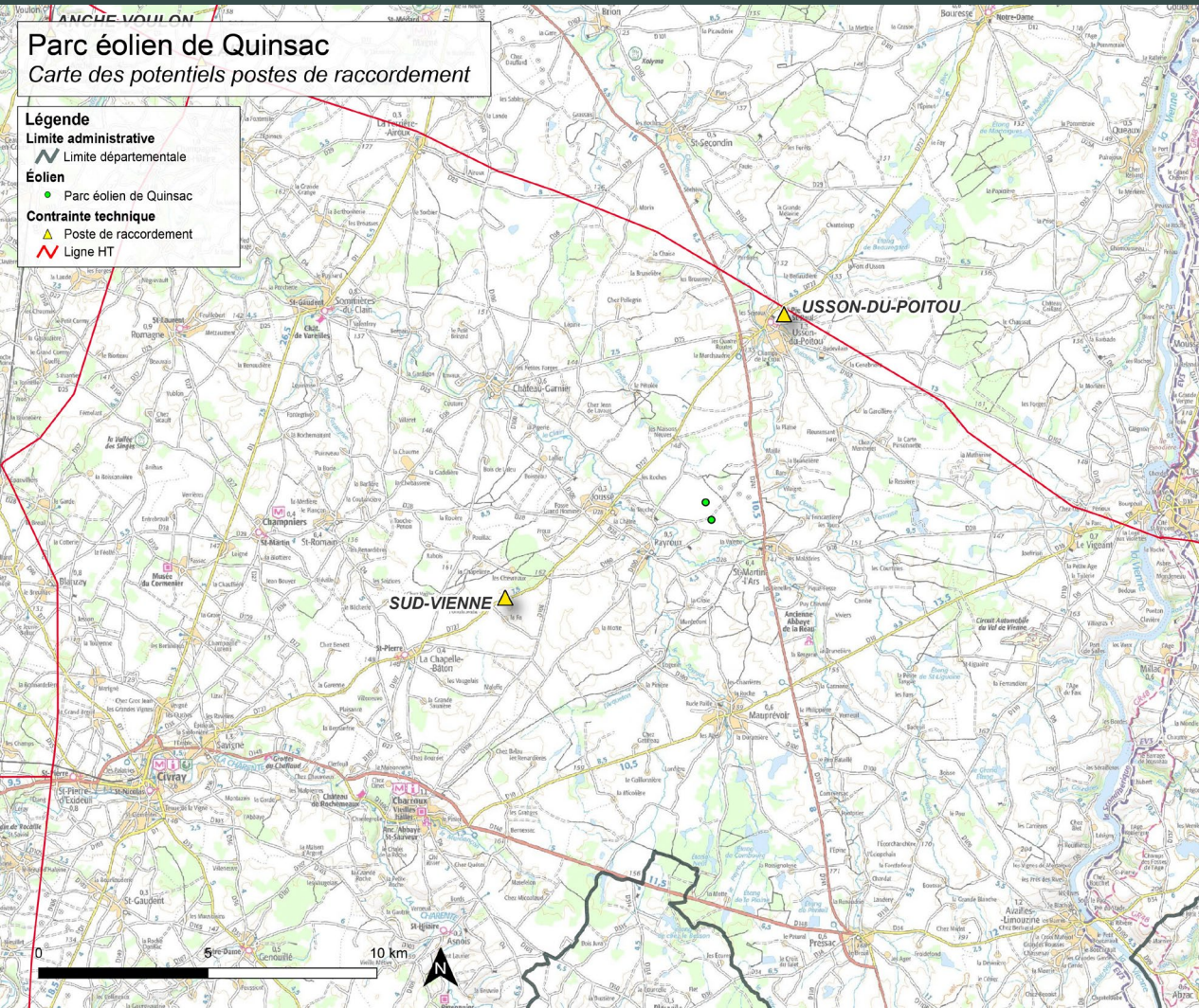
Réseau public de transport d'électricité en 2025



Réseau

- 400 kV
- 225 kV
- 90 kV
- 63 kV

Sources : RTE, IGN, 2025



#04

Communication autour du projet



Communication auprès de la population

- Rencontres et présentations au CM
- Lettres d'information
- Articles dans le bulletin municipal
- Réseau social de la municipalité
- Site internet
(<https://www.alterric-france.fr/quinsac>)
- Articles dans la presse locale
- Forums d'information
- Comité de projet



Payroux actualité
9 oct. 2024 •

Projet éolien ALTERRIC : permanences d'informations et expositions concernant le projet éolien de Chez Navette

Projet éolien ALTERRIC sur la commune de Payroux

Exposition et forum d'information

Une exposition présentera le projet en mairie de Payroux du 16 octobre au 15 novembre 2024, dans la salle du conseil municipal.

Des représentants de la société Alterric tiendront également des permanences d'information en mairie de Payroux :
- le mercredi 23 octobre (14h à 19h)
- le jeudi 7 novembre 2024 (14h à 19h)

Alterric France SAS
134, rue de Beauvais 63200 Margny-les-Compiègne
www.alterric-france.fr

Alterric



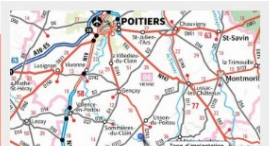
Alterric

[Poursuivre l'éolien](#) • [Étapes projet](#) • [Les projets](#) • [Actualités](#) • [Questions/Réponses](#) • [Emplois](#) • [Contact](#)

PROJET EOLIEN DE QUINSAC (86)







Il s'agit d'un projet d'implantation de 2 éoliennes localisées à environ 40 kilomètres au Sud-est de Poitiers sur la commune de Payroux.

#01 BULLETIN D'INFORMATION



Projet éolien Payroux
Les emplacements qui dépendent des études à venir intégreront la recherche de l'impact maximal des habitations.
2 éoliennes
> 5.000 foyers alimentés en électricité (selon ADEME)
45.000 €/éolienne (4,5MW) de retombées économiques pour les collectivités locales tous les ans (dont au minimum 20% pour la commune de Payroux)
ALTERRIC
Alterric est l'un des premiers producteurs d'électricité d'origine éolienne en Europe avec plus de 2.300 MW en exploitation. Ses activités en France sont issues de deux entités, EDP Sables et Interwind S&L, toutes deux présentes depuis les origines de l'éolien en France fin 2001.
L'expérience d'Alterric repose sur 200 éoliennes construites et une centaine de projets en cours dans toute la France.
C'est une perspective ambitieuse et qui nécessite d'un service très spécifique la permission de maîtriser toutes les phases du projet, de la conception à son suivi à son financement.
Un pays éolien est une première étape vers la voie vers de nombreux autres. Nous nous réjouissons de vous accompagner et de vous faire partager notre vision de votre territoire.
CONSULTER LA PAGE DÉDIÉE AU PROJET
<https://www.alterric-france.fr/quinsac>



Alterric France - 134 rue de Beauvais 63200 Margny-Lès-Compiègne

OÙ SE SITUE LE PROJET ?
A l'est de la commune, en limite avec la commune de Saint-Martin-l'Ar.

OÙ EN EST-ON ?
Une étude environnementale est actuellement en cours sur le site et ses environs. En parallèle, une étude paysagère va être initiée dans les semaines à venir afin de quantifier les enjeux locaux.
A SUIVRE ?
Une fois l'étude environnementale terminée, nous serons en mesure de travailler sur l'implantation des éoliennes et de procéder à l'étude acoustique qui vise à vérifier l'absence de nuisance au niveau des habitations.
Ces études durent en général plus d'une année, et servent à vérifier que le projet peut se concrétiser. Elles permettent la rédaction d'une étude d'impact, pièce centrale de la demande d'autorisation instruite par la Préfecture.

DEVELOPPEMENT
Etudes détaillées : 1 à 2 ans
Instruction et demandes d'autorisation : 2 ans
Financement : 1 à 1 an

CONSTRUCTION
1 à 2 ans
puis mise en service

EXPLOITATION
25 ans
puis démantèlement

FORUM D'INFORMATION
Une exposition présentera le projet en mairie de Payroux du 16 octobre au 15 novembre 2024, dans la salle du conseil municipal.
Des représentants de la société Alterric tiendront également des permanences d'information en mairie de Payroux :
- le mercredi 23 octobre (14h à 19h)
- le jeudi 7 novembre 2024 (14h à 19h)

Comprendre l'énergie éolienne...
À QUOI SERVENT LES ÉOLIENNES ?
Elles servent à produire de l'électricité grâce à l'énergie du vent. C'est une ressource locale, inépuisable, sûre, non polluante et facilement démontable.
Dans le cas d'une éolienne d'une puissance de 4,5 MW, celle-ci produira l'équivalent de la consommation annuelle de 2200 foyers (hors chauffage).
Source : Guide éolien de l'ADEME 2019 / INSEE 2020
Ainsi, un projet de 2 éoliennes sur votre commune pourrait fournir pendant 25 ans les besoins en électricité d'environ 5000 foyers, soit plus de 20 fois la population de Payroux.
L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES EST-ELLE RÉGLEMENTÉE ?
Un pays éolien doit faire l'objet d'une autorisation (décret) au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) délivrée par le Préfet.
Ces décisions demandent des études précises et rigoureuses sur le milieu naturel (des écosystèmes, la faune, la flore, les habitats naturels, etc.), le milieu physique (la géologie, la topographie, l'occupation du sol, etc.), le milieu humain (des activités humaines, les transports, les sites, les monuments, le patrimoine archéologique, etc.) et le paysage.
Ces études sont réalisées sur plusieurs années et permettent la définition, avec les acteurs locaux (élus, habitants, gestionnaires d'espaces, chasseurs, ...) d'une implantation optimale des éoliennes.

QUE DEVIENDRONT LES ÉOLIENNES EN FIN DE VIE ?
La durée d'exploitation d'une éolienne est en moyenne de 20 ans et peut aller jusqu'à 25 ans pour les éoliennes les plus récentes. La réglementation précise, dans l'article L515-48 du Code de l'environnement, que l'exploitant du parc est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.
Des installations du parc, conformément à la réglementation, nous devons conduire les garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement. Le montant fixé par arrêté préfectoral s'élève à 112 500€ pour une éolienne de 4,5 MW.
Les premiers démantèlements réalisés confirment que ce montant correspond au coût réel de déconstruction d'une éolienne. En fin de vie, les éoliennes sont démontées et recyclées.
• Lancer et le béton (90 % du poids d'une éolienne terrestre), le cuivre et l'aluminium (moins de 3 % du poids) sont recyclables à 100 %.
• Les pales, constituées de composites associant résine et fibres de verre ou carbone (8 % du poids de l'éolienne), sont utilisées aujourd'hui comme combustible en cimenterie (Source : ADEME 2019).

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le responsable de projet :
GREGORY LE GOUË
gregory.legoue@alterric.com - Tél : 06 88 72 15 95

Payroux : un forum d'information sur le projet éolien Alterric aura lieu le 7 novembre

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



ÉNERGIES RENOUVELABLES - PAYROUX



Le premier forum s'est tenu le 23 octobre 2024.
© (Photo NIR-CP)

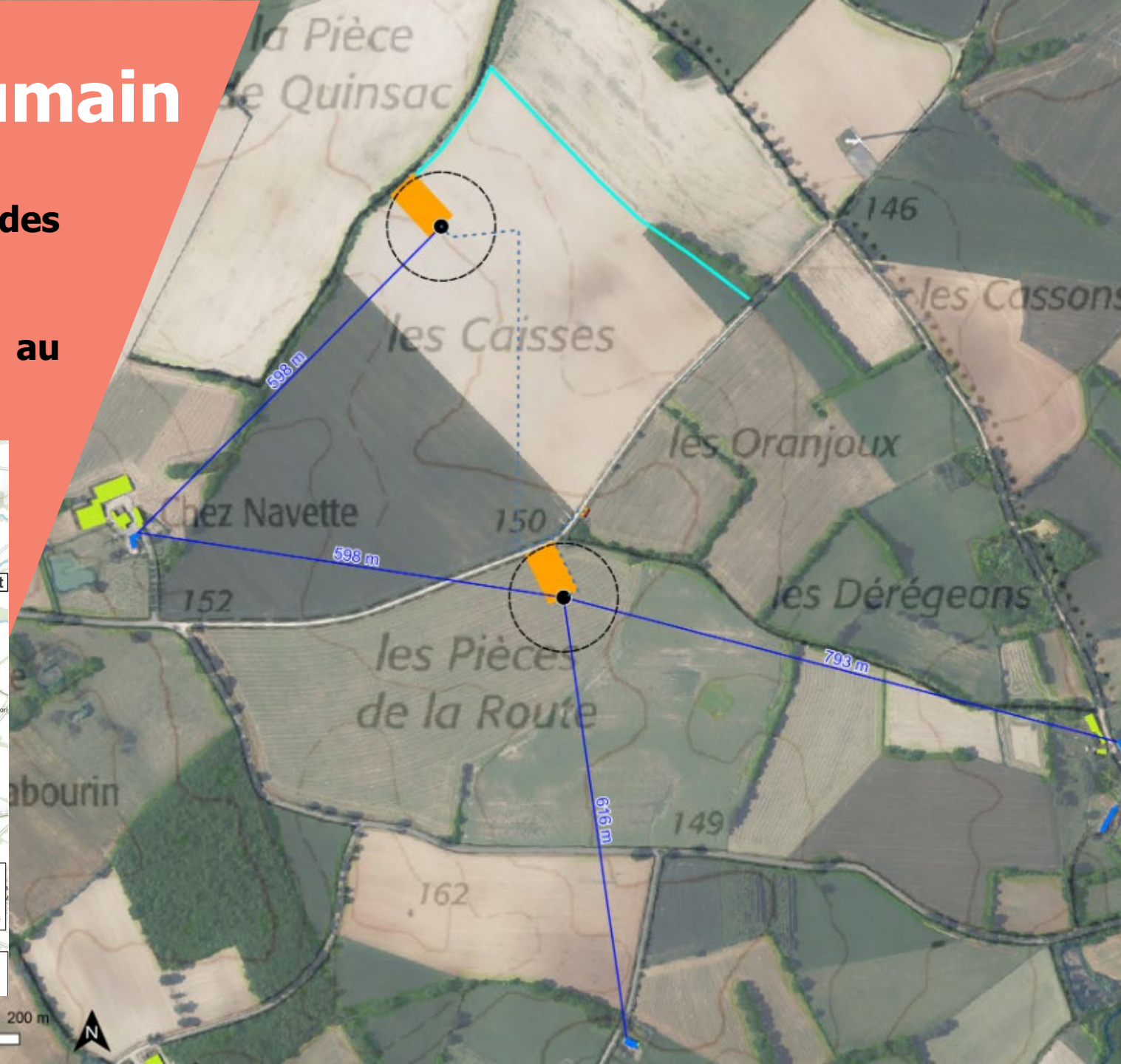
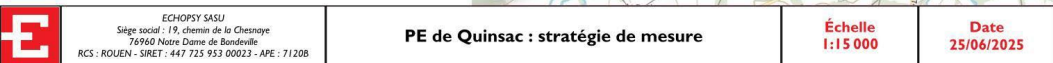
Alterric

#05

Aspects environnementaux et paysagers



Implantation à 600 m des habitations au minimum



Impact sur les milieux naturels

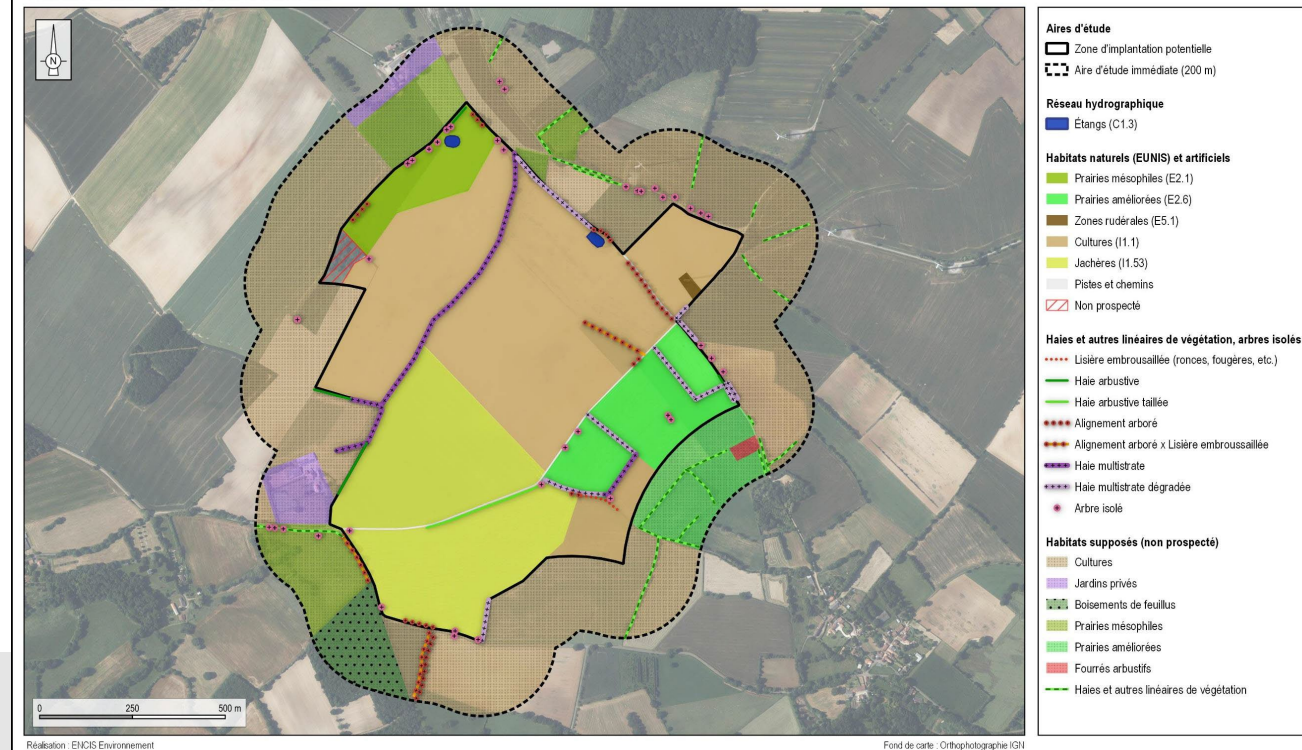
- **Implantation en zone agricole**
- **En dehors des zones humides**
- **Impacts faibles sur les haies bocagères**
- **Hors zone à risque pour les chiroptères et l'avifaune**

Garde au sol des éoliennes de 80 mètres minimum, favorisant la circulation de basse altitude des chauves-souris et de l'avifaune

Résultats des sondages réalisés et caractérisation des zones humides

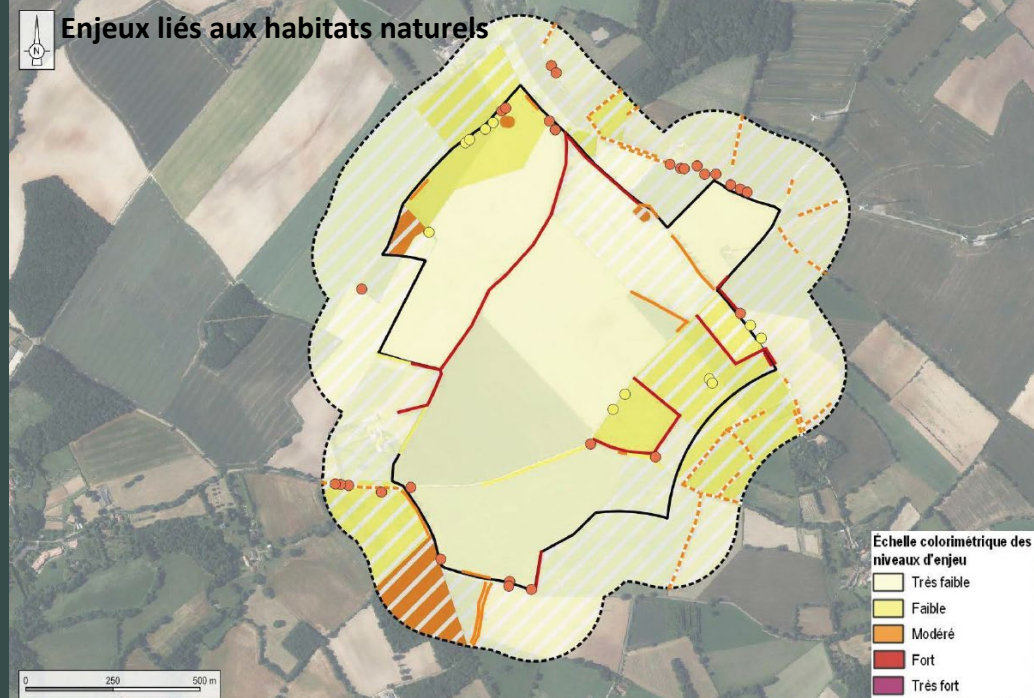


Habitats naturels de l'aire d'étude immédiate

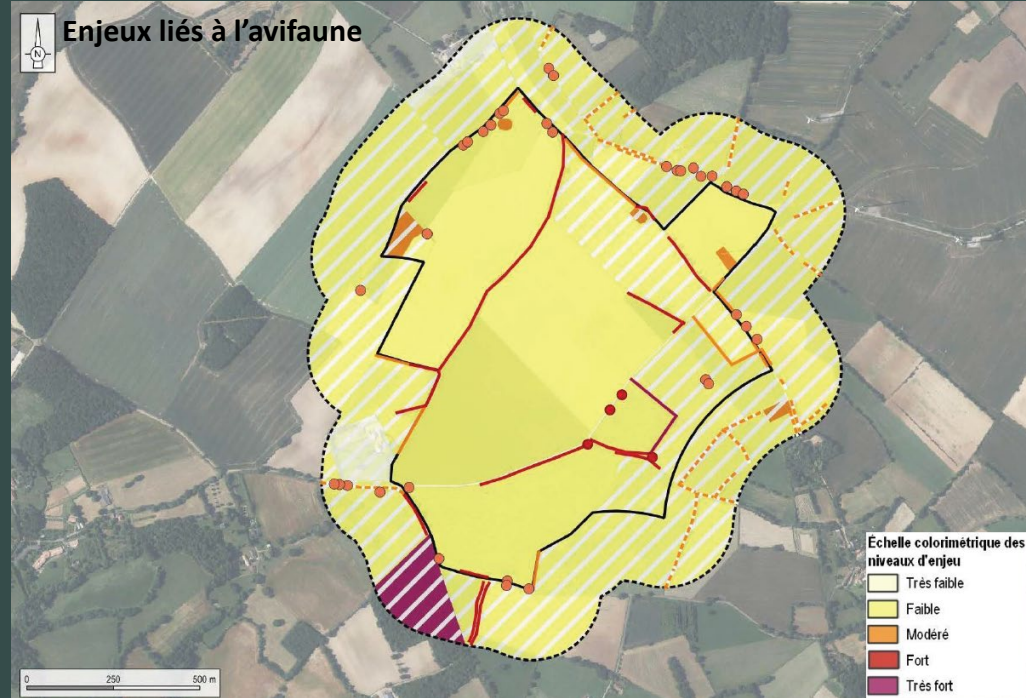




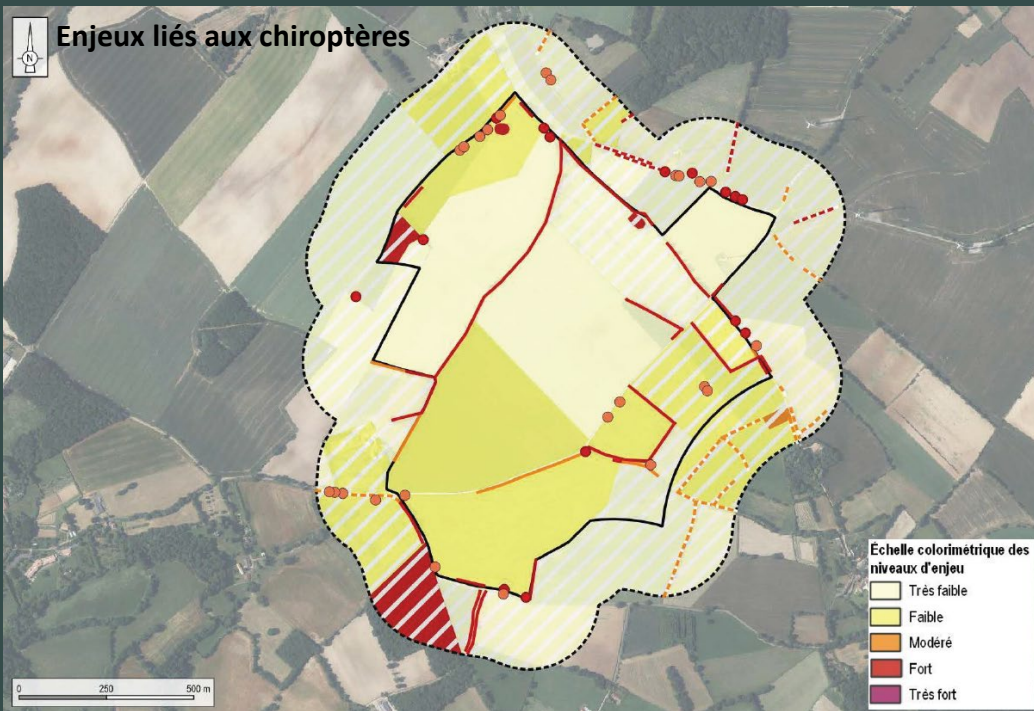
Enjeux liés aux habitats naturels



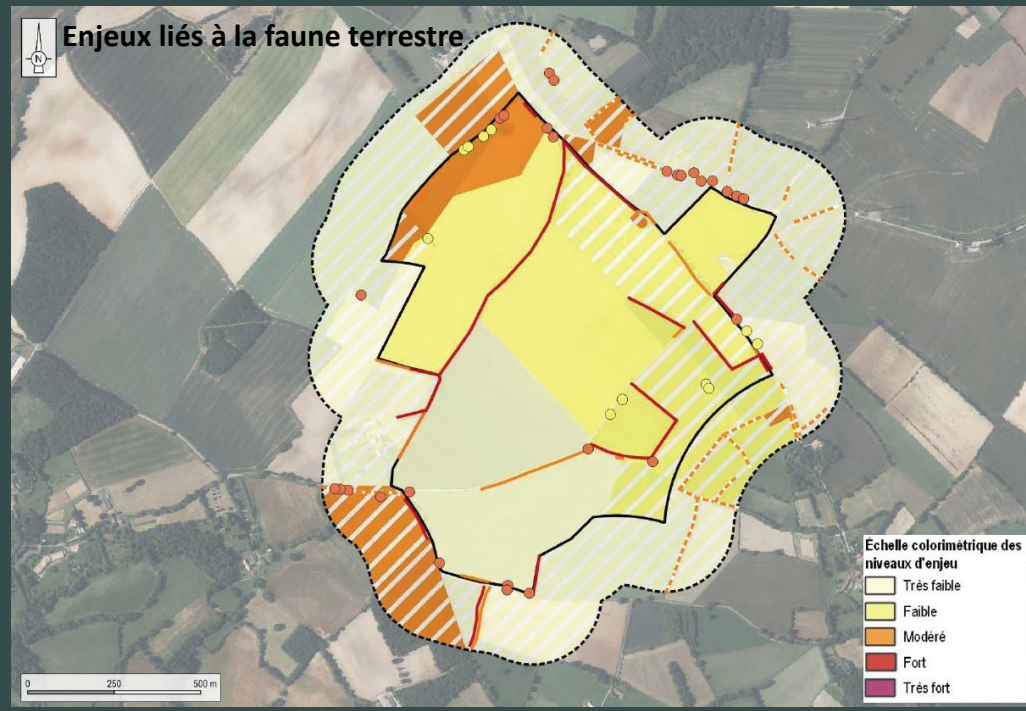
Enjeux liés à l'avifaune



Enjeux liés aux chiroptères

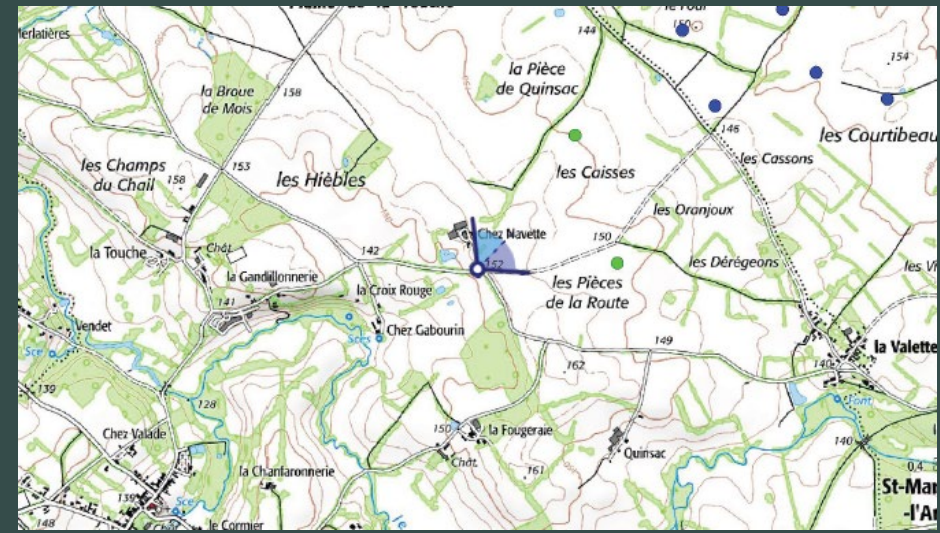


Enjeux liés à la faune terrestre



Intégration dans le paysage local

➤ Perception depuis Chez Navette (Payroux)



Distance à l'éolienne la plus proche : 565 mètres

Intégration dans le paysage local

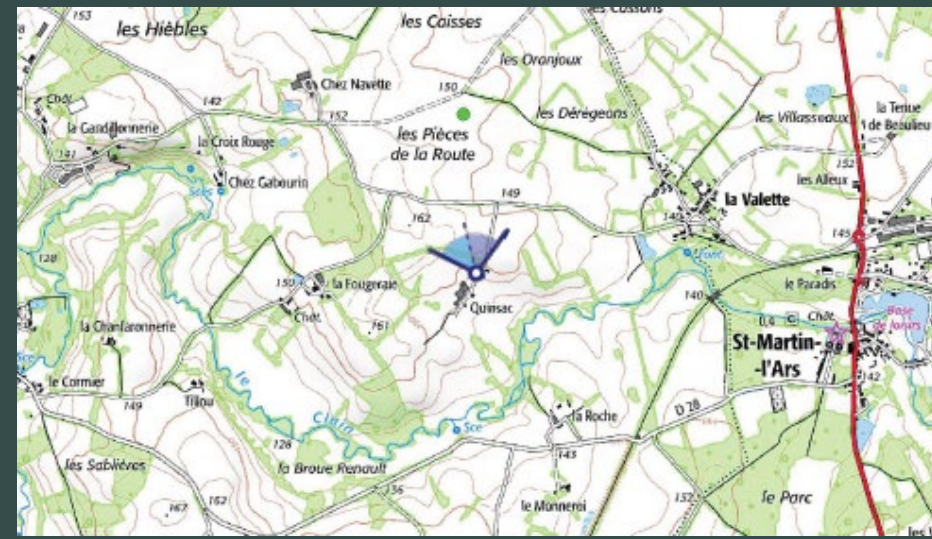
- Perception depuis les Minimes (Payroux)



Distance à l'éolienne la plus proche : 884 mètres

Intégration dans le paysage local

- Perception depuis le hameau de Quinsac (Payroux)



Distance à l'éolienne la plus proche : 637 mètres

Intégration dans le paysage local

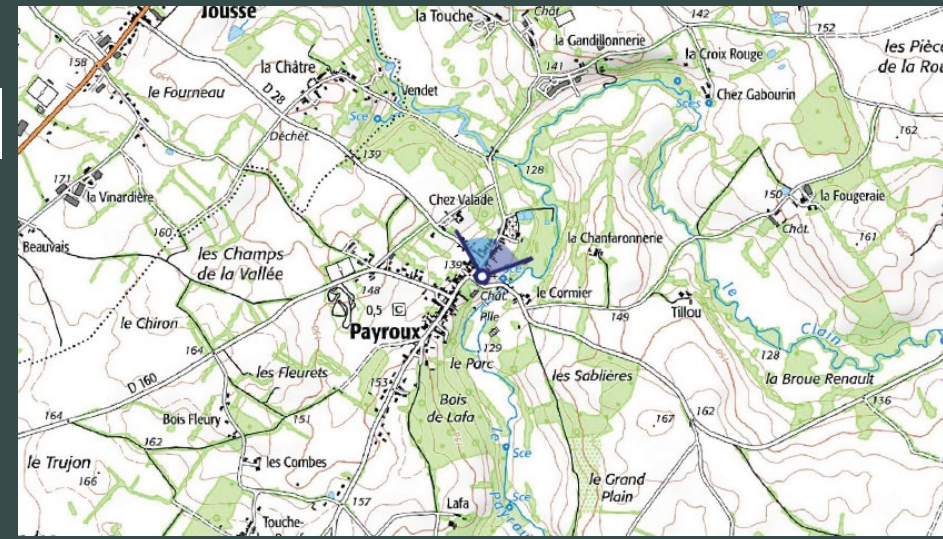
- Perception depuis la Valette (Payroux)



Distance à l'éolienne la plus proche : 797 mètres

Intégration dans le paysage local

- Perception depuis l'église de Payroux (Place du Général De Gaulle)



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 099 mètres

Intégration dans le paysage local

- Perception depuis les brandes de la Guéronnière (Usson-du-Poitou)



Distance à l'éolienne la plus proche : 2 890 mètres

Intégration dans le paysage local

- Perception depuis l'Abbaye de la Réau (Saint-Martin-l'Ars)

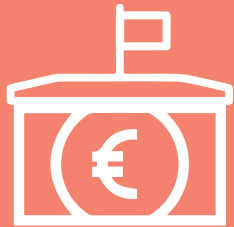


Distance à l'éolienne la plus proche : 4 511 mètres

#06

Aspects économiques et mesures





La fiscalité éolienne

Cas pour 2 éoliennes de 4,5 MW

> LE PARC EOLIEN

Les revenus dépendent du nombre d'éolienne installées ainsi que de leur puissance

Simulation* pour 2 éoliennes de 4,5 MW

21 936 €/an

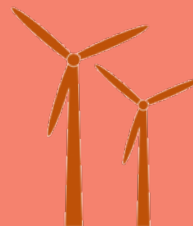
POUR LA COMMUNE

27 884 €

POUR LE DÉPARTEMENT

51 172 €

POUR L'EPCI



> ESTIMATION SUR LA DUREE D'EXPLOITATION
DU PARC (25 ans) :

2 524 800 €

**Valeurs indicatives 2023 sous réserve de l'évolution de la réglementation et de la fiscalité en vigueur*

Utilisation des voiries

- **Utilisation des voies publiques et/ou privées de la commune pour :**
 - La construction
 - L'exploitation
 - La maintenance
 - Le démantèlement
- **Convention de voirie passée avec la commune**
- **10 000 € /an pour les 2 éoliennes du projet**



Mesures proposées

- Réouverture, création et balisage de chemins de randonnée
- Mise en valeur de la parcelle communale section G n°360 (« Les Fourneaux »)
- Actions pédagogiques pour les scolaires durant toute la période d'exploitation du parc éolien
- Participation au financement du projet de jardin nourricier
- Bourse aux arbres

